



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 69
Hebdomadaires régionaux du Centre-du-Québec

**LE BAPE INFORME LA POPULATION SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DU
CHEPTEL LAITIER DE LA FERME DRAPEAU ET FILS À SAINTE-FRANÇOISE**

Québec, le 16 avril 2019 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance publique d'information sur le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Drapeau et Fils à Sainte-Françoise par la Ferme Drapeau et Fils S.E.N.C.* L'objet de la séance publique d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance publique d'information se tient pendant la période d'information publique qui débute aujourd'hui et qui se terminera le 31 mai 2019 à la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. La séance sera diffusée, en version audio et en direct, dans le site Web du BAPE.

DATE	:	Le mardi 30 avril 2019
HEURE	:	19 h 30
ENDROIT	:	Salle multifonctionnelle 10 ^e -et-11 ^e Rang Est Sainte-Françoise

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une consultation publique ou d'une médiation auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 31 mai 2019, ces documents peuvent être consultés en version papier au Bureau municipal, 563, 10^e-et-11^e Rang Est à Sainte-Françoise.

L'ensemble du dossier est disponible en version papier au bureau du BAPE, situé au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 à Québec. Il est également disponible en version électronique dans le Registre des évaluations environnementales qui est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Le projet

La Ferme Drapeau et Fils S.E.N.C. est une exploitation agricole œuvrant en production laitière et en cultures commerciales située à Sainte-Françoise dans la MRC de Bécancour au Centre-du-Québec. Ses lieux d'élevage principaux et secondaires arriveront bientôt à leur pleine capacité. Désirant poursuivre le développement de l'entreprise, l'initiateur envisage un plan d'expansion à long terme. Il souhaite donc agrandir certains bâtiments actuels et construire de nouvelles infrastructures d'élevage ainsi que des structures d'entreposage pour atteindre une aire de plancher totale d'environ 35 000 mètres carrés. Le cheptel serait, alors, majoritairement sous gestion liquide des déjections animales.



L'objectif de l'initiateur est de regrouper la production sur un seul site. Le cheptel actuel, composé de 400 vaches laitières et de 394 veaux pour un total de 599,6 unités animales sous gestion liquide des déjections animales, passerait à 1 600 vaches laitières et à 1 600 animaux de remplacement ce qui correspond à un total de 2 500 unités animales. Le projet serait divisé en 3 phases d'exploitation et s'étalerait sur une période de 15 ans, chacune des phases étant d'une durée variable en fonction de la croissance de la ferme. Le coût total du projet est estimé à 37,4 M\$ et débiterait au cours de l'année 2019.

Les répercussions prévues par l'initiateur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions principales du projet sont liées à l'accroissement de la production du fumier et à sa gestion, aux nuisances liées aux odeurs, à l'augmentation de la circulation sur les voies publiques ainsi qu'à la préservation de la qualité des eaux de surface et souterraines.

Les activités d'élevage et d'épandage de déjections animales génèreraient des odeurs typiques d'une exploitation laitière. L'initiateur précise que les vents dominants sont en direction opposée aux habitations et aux périmètres d'urbanisation et qu'une haie brise-vent serait mise en place. Le lisier serait transféré en période hivernale vers des fosses orphelines situées à l'extérieur du lieu d'élevage, réduisant les désagréments sur la zone d'étude en période estivale. De plus, l'enfouissement des déjections animales au sol se ferait, dans la mesure du possible, dans un délai de 48 heures.

L'émission de poussière et de contaminants en provenance des moteurs à combustion dans l'air ambiant provenant principalement du camionnage et de la machinerie de grande dimension serait une source potentielle de répercussions. L'utilisation d'abat poussière au besoin est la mesure d'atténuation identifiée. L'augmentation de la circulation sur le réseau routier pourrait causer une usure prématurée des infrastructures et avoir une incidence sur la qualité de vie des citoyens. L'initiateur s'engage à mettre en place une démarche de concertation avec le milieu à cet égard.

En ce qui concerne la qualité des eaux de surface et souterraines, une contamination à la suite d'un enrichissement des sols en éléments nutritifs comme du nitrate ou du phosphore serait possible. Afin de prévenir une telle répercussion sur l'environnement, l'initiateur compte s'en tenir au suivi des recommandations de son plan de fertilisation.

La demande de consultation publique ou de médiation

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet, peuvent demander au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 31 mai 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, situé au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : cheptel-ferme-drapeau@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 539 ou 1 800 463-4732
cheptel-ferme-drapeau@bape.gouv.qc.ca

